

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 novembre 2021

PROTECTION DES LANCEURS D'ALERTE - (N° 4398)

Tombé

AMENDEMENT

N° CL6

présenté par
Mme Lorho

ARTICLE 5

Rédiger ainsi l'alinéa 3 :

« 1° Modification, interruption ou rupture du contrat de travail ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le terme de "mesures équivalentes" est particulièrement approximatif. Pour s'exonérer d'une énumération fastidieuse, il est proposé de remplacer cette énumération par le terme générique de "Modification, interruption ou rupture du contrat de travail".